

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



**CIRCULAIRE 157-25**  
**Le 2 décembre 2025**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ**  
**Banque Laurentienne du Canada (LB)**  
**Acquisition**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que La Banque Fairstone du Canada (la « Banque Fairstone »), le plus important prêteur alternatif au Canada et une banque de l'annexe I, a conclu une entente définitive (la « convention relative à la transaction d'acquisition ») visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de la Banque Laurentienne du Canada.

Conformément aux modalités de la convention relative à la transaction d'acquisition, la Banque Fairstone fera l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Banque Laurentienne au prix de 40,50 \$ chacune, payable en espèces.

La transaction d'acquisition est soumise à l'approbation de 66 ⅔ % des voix exprimées par les actionnaires de la Banque Laurentienne lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque Laurentienne (l' « assemblée ») qui devrait se tenir au premier trimestre de 2026. En outre, la transaction d'acquisition est aussi subordonnée à la clôture de l'entente avec la Banque Nationale du Canada (la « Banque Nationale ») visant l'acquisition des portefeuilles de services bancaires aux particuliers et aux PME (la « transaction visant les particuliers/PME »), sous réserve des conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations des principaux organismes de réglementation.

Sous réserve de l'obtention en temps utile de toutes les approbations des organismes de réglementation clés requises et de l'approbation des actionnaires, ainsi que du respect des autres conditions de clôture habituelles, la clôture de la transaction devrait avoir lieu d'ici la fin de 2026.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Patrick Desjardins  
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés